|  |
| --- |
| C:\Users\efille\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Word\LOGO-MEDIATHEQUES-TOULON-NOIR-PICTO.JPG**Service des bibliothèques**  Direction des Affaires Culturelles  Tel : 04.94.36.81.36  bibliothequesetmediatheques@mairie-toulon.fr |
|  |

# AUTORISATION DU RESPONSABLE LÉGAL

## Je soussigné(e) (nom et prénom du responsable légal)

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. domicile : Tél. portable :

Adresse e-mail :

Autorise le ou les enfants mineurs inscrits ci-dessous à fréquenter les médiathèques de Toulon, à consulter et emprunter les collections sur tout support, à utiliser les postes informatiques mis à disposition (y compris la consultation internet).

Un accès Wifi public est à disposition dans certaines médiathèques du réseau ; les mineurs à partir de 12 ans peuvent y accéder sur autorisation de leur responsable légal (dernière colonne du tableau ci-dessous) :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nom** | **Prénom** | **Date de naissance** | **Accès Wifi**  **(à partir de 12 ans)** |
|  |  |  | ☐oui ☐non |
|  |  |  | ☐oui ☐non |
|  |  |  | ☐oui ☐non |
|  |  |  | ☐oui ☐non |
|  |  |  | ☐oui ☐non |

**La consultation internet par les mineurs reste sous la responsabilité de leurs parents ou de leurs tuteurs légaux.**

* J’atteste avoir pris connaissance et accepter les conditions d’accès aux services de consultation et d’emprunts des collections et à les faire appliquer aux mineurs sous ma responsabilité ;
* Je certifie sur l’honneur l’exactitude des informations communiquées\* ;
* Je m’engage à remplacer à l’identique tout document perdu ou détérioré et à payer un forfait fixé par délibération municipale dans le cas des revues, DVD, CD-Rom ou DVD-Rom.

\*Les informations personnelles recueillies sur ce formulaire sont exclusivement réservées à la gestion des services proposés par les médiathèques du réseau. Ces données sont conservées pendant 2 ans et ne pourront être utilisées dans un cadre autre que celui du présent traitement.

Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez demander communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant par voie postale : Hôtel de Ville – à l’attention du DPO - Avenue de la République - CS 71407 – 83056 TOULON, ou par email : [donnees\_personnelles@mairie-toulon.fr](mailto:donnees_personnelles@mairie-toulon.fr)

**Informations générales**

L’accès aux médiathèques de la Ville de Toulon est public et ouvert à tous.

Le prêt de documents et l’utilisation de certains services sont soumis à l’inscription préalable de l’usager. L’usager inscrit est abonné à l’ensemble du réseau des médiathèques de Toulon.

Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés de leurs parents lors de la 1ère inscription.

Lorsqu’il ne peut se déplacer, le responsable légal peut mandater une personne de son choix pour inscrire ses enfants, à condition que cette personne soit munie du livret de famille, d’une pièce d’identité, d’un justificatif de domicile du représentant légal et d’une attestation sur l’honneur de ce dernier l’autorisant à le représenter.

Dans les médiathèques, les mineurs sont toujours sous la responsabilité légale de leurs parents ; en conséquence, les parents doivent accompagner ou faire accompagner leurs enfants ou s'assurer que ceux-ci sont suffisamment autonomes pour fréquenter seuls les médiathèques. Les personnes accompagnant les enfants sont responsables du respect des règles de fonctionnement. Le responsable légal est considéré comme étant le garant du mineur pour le remboursement ou le remplacement des documents éventuellement perdus ou détériorés par celui-ci.

Il incombe aux usagers de signaler aux bibliothécaires les détériorations qu’ils auraient remarquées sur les documents au moment de l’emprunt. Ils ne doivent effectuer eux-mêmes aucune réparation. Tout document perdu, ou restitué dans un état qui ne permet plus de le prêter (souligné, taché, déchiré, mouillé…) doit être remboursé ou remplacé selon les modalités prévues par le règlement des médiathèques. La perte ou le vol de la carte doit être signalé immédiatement afin de bloquer l’accès aux emprunts de nouveaux documents.

Les bibliothécaires ne peuvent engager leur responsabilité dans le choix des documents effectués par l’enfant. L’emprunt de documents par les mineurs se fait sous la responsabilité des parents ou tuteurs légaux.

L’autorisation parentale est à renouveler à chaque réabonnement.

**Limites d’emprunt liées à l’âge du mineur :**

les mineurs de moins de 12 ans ne peuvent emprunter que les documents de la section jeunesse.

les mineurs de 12 à 15 ans accomplis, peuvent consulter et emprunter tous les documents présents dans les médiathèques, sauf les livres et vidéos interdits au moins de 16 ans.

A partir de 16 ans les mineurs peuvent emprunter tous types de documents.

**Durée du prêt**

La durée d’un prêt est de 21 jours, renouvelable 1 fois, sur place ou en ligne, à partir du compte usager**, avant la date d’échéance du prêt. Un document réservé par un autre usager ne peut être prolongé.** En cas de retard, des pénalités sont appliquées pouvant aller jusqu’à la suspension des services.

Le règlement complet est à disposition à l’accueil de la médiathèque et sur le site mediatheques.toulon.fr. Les bibliothécaires sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Fait à le

Signature :